

BVGer B-6463/2011 vom 21. Oktober 2011

Bundesverwaltungsgericht, 2011-10-21, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/bvger_B-6463_2011

FR: TAF B-6463/2011 du 21 octobre 2011

IT: TAF B-6463/2011 del 21 ottobre 2011

Regeste

Résultats d'examens

Erwägungen

E. 1

La recourante est autorisée à consulter au siège du Tribunal administratif fédéral les feuilles de critères d'évaluation des dix stations de son épreuve "Clinical Skills" (annexe 2 du dossier de l'autorité inférieure) ainsi que les critères d'évaluation et de pondération de l'épreuve CS (annexe 3 à la réponse de l'autorité inférieure du 21 février 2012).

E. 2

La durée de la consultation est fixée à 30 minutes. Elle aura lieu en présence de la greffière en charge du dossier.

E. 3

La recourante n'est pas autorisée à lever copies des pièces mentionnées sous chiffre 1 ni de recopier entièrement les critères d'évaluation. Il lui est en revanche permis de prendre des notes synthétiques pour un mémoire de recours complémentaire.

E. 4

Il est interdit à la recourante, sous la menace de la peine prévue à l'art. 292 CP, de transmettre d'une quelconque manière à un tiers les informations qu'elle aura obtenues lors de la consultation des pièces mentionnées sous chiffre 1.

E. 5

La recourante est invitée à prendre contact avec le Tribunal administratif fédéral, jusqu'au 4 juin 2012, afin de convenir d'une date en vue de consulter sur place les pièces précitées.

E. 6

Un délai de 20 jours débutant le lendemain de la consultation est accordé à la recourante pour déposer un mémoire de recours complémentaire ou pour retirer son recours, auquel cas l'affaire sera radiée du rôle sans frais.

E. 7

Les frais de procédure et les dépens relatifs à cette décision seront réglés dans la décision au fond.

E. 8

Une copie des déterminations de l'autorité inférieure du 11 mai 2012 est portée à la connaissance de la recourante.

E. 9

La présente décision incidente est adressée : - à la recourante (recommandé ; annexe : copie des déterminations du

E. 11

mai 2012) - à l'autorité inférieure (recommandé) Le Juge unique : Claude Morvant
Expédition : 22 mai 2012

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.